



# Commission des Forêts d'Afrique Centrale COMIFAC

Secrétariat Exécutif

017

Yaoundé, le 15 Janvier 2010

Réf : \_\_\_\_\_ /SE/REDD/01/10

LE SECRETAIRE EXECUTIF

A

**Monsieur YEMI KATERERE**  
**Responsable du Programme UN REDD**

Objet : Demande d'extension programme UN REDD  
à l'ensemble des pays COMIFAC

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les pays d'Afrique Centrale depuis ces dix dernières années, ont décidé d'harmoniser leur politique forestière et environnementale en vue d'une bonne conservation de la biodiversité et une gestion durable des écosystèmes forestiers.

Cette volonté politique a été matérialisée par la Déclaration de Yaoundé en mars 1999 et la signature du Traité relatif à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale, la COMIFAC.

Aussi, un plan de convergence a t il été adopté par les Chefs d'Etat et constitue les données de base de définition des programmes de développement du secteur forêt/ environnement dans les pays membres de la COMIFAC.

Tous les dix pays membres se sont par ailleurs engagés à travers la Déclaration de Kinshasa qui définit la position commune des Etats d'Afrique Centrale concernant le changement climatique et la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation (REDD), à oeuvrer de manière concertée pour lutter contre le réchauffement climatique.

La COMIFAC tout en appréciant les résultats déjà enregistrés par le programme UN REDD développé en République Démocratique du Congo, sollicite de votre institution, l'extension possible de ce programme à l'ensemble des pays de l'espace COMIFAC afin de faire bénéficier de ces expériences aux autres Etats membres et pour que l'ensemble de la sous-région connaisse un développement harmonieux du processus REDD.

Veillez agréer monsieur l'expression de ma considération distinguée.

  
**Raymond MBITIKON**

Cc. : Président en exercice COMIFAC